



ASSEMBLEE GENERALE de l'ASPEC

Présidée par Jack MERVIL depuis 1977

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires Exploitants de Chapiteaux (ASPEC) s'est déroulée le mardi 02 mars dans les locaux du Centre d'Enseignement des Structures Mobiles à MERVILLE.

Si hier les propriétaires de chapiteaux étaient des voleurs de poules, le métier a fait un bon prodigieux ; c'est désormais une profession à part entière.

Cette année encore, ce sont plus de 200 chefs d'entreprises venus de l'Europe entière qui se sont réunis pour la grande messe de l'architecture textile. Après la lecture du bilan financier qui fut adopté à l'unanimité, les acquis de la profession qui

ont pu être obtenus grâce à la ténacité du Président Jack MERVIL ont été rappelés :

LES ACQUIS DE LA PROFESSION :

- * l'autorisation de circulation des véhicules de poids lourds –en charge- les samedis, dimanches, jours fériés et veille de jours fériés,

- * la convention collective qui est désormais publiée au Journal Officiel - brochure n° 3329 - IDCC 2519. Un nouveau texte vient d'être signé par les partenaires sociaux le 15 février dernier en vue de sol-

liciter son extension au Ministère du Travail.

- * le permis de construire. La profession a été associée au groupe de travail du Ministère de l'Équipement, dans le cadre de la modification de la loi SRU. Désormais, il est clairement défini que les structures mobiles sont dispensées des formalités du permis de construire pour une implantation inférieure à 3 mois. Cette période pouvant être portée à un an, dans certaines conditions.

- * le Label QUALITEX, la certification de la profession. Les éléments à fournir en vue de l'obtention de ce label sont :



M. BLINDAEUR, technico commercial et M. LANDURE, technicien de longue date.

B LANDURE représentait BECEP à :
l'assemblée Générale de l'ASPEC